



## Budget primitif 2016 du département des Côtes d'Armor

### Les principales décisions intéressant le BTP

Globalement, le projet de budget primitif (BP) 2016 du département des Côtes d'Armor s'établit à 646 M€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2015. Le montant des dépenses d'investissements prévu au BP 2016 s'élève à 93 M€ (contre 90 M€ en 2015) dont 61,7 M€ en dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale. En parallèle de l'inscription des crédits de paiement, le PPI est actualisé et s'élève désormais à 260 M€, auquel viennent s'ajouter 78,8 M€ d'AP nouvelles proposées au BP 2016, dont 25,4 M€ pour les collèges, 20,8 M€ pour les bâtiments départementaux, 19,4 M€ pour la voirie et 3,9 M€ pour le logement.

Les principales décisions intéressant le BTP sont les suivantes :

#### Infrastructures - Aménagement du territoire

##### Maintien de la qualité du réseau routier

Le Conseil départemental assure la maintenance d'un réseau routier de 4 500 km, dont 1 700 km de réseau structurant (réseau A) et 2 800 km de réseau secondaire (réseau B). La valeur à neuf de ces 4 500 km de voirie départementale peut être estimée à 4,5 milliards d'euros. Les objectifs de sauvegarde et de maintien de la qualité nécessitent de conserver des programmes d'entretien périodique des routes départementales aux niveaux les plus élevés possibles. A noter que les services achèvent actuellement la refonte du document établi en 1996, intitulé « La politique départementale de maintenance routière – guide pratique ». L'objectif concret est de constituer un référentiel technique en matière d'entretien et d'exploitation de la route en établissant un nouveau guide comprenant notamment une fiche à l'usage des services, décrivant les modalités techniques à respecter pour la mise en œuvre de cette politique et pour atteindre les niveaux de service fixés.

##### ● ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

##### Travaux de revêtements

AP : 9 M€

Les orientations suivantes sont maintenues, à savoir : ne pas réaliser de travaux d'aménagement (élargissement, rectification, ...) sur le réseau secondaire ; privilégier l'utilisation d'enrobé pour les travaux en agglomération et les chantiers nécessitant un renforcement de la

structure sur le réseau principal ; utiliser des revêtements minces dès lors que l'état du support le permet ; poursuivre l'effort engagé sur la remise en état de l'assainissement routier (fossés, accotements).

Pour 2016, il est proposé d'autoriser un programme de grosses réparations sur le réseau principal structurant (1 700 km) à hauteur de 4,2 M€.

Pour les travaux sur le réseau secondaire (2 800 km), il est proposé un programme "travaux sur réseau d'intérêt local" d'un montant de 4,4 M€. Par ailleurs, un montant de 0,4 M€ est prévu pour les travaux d'arasement des accotements et de remise en état des fossés.

##### Ouvrages d'art (grosses réparations)

900 ouvrages d'art d'ouverture supérieure à 2 m sont recensés sur le réseau routier, qu'il convient d'entretenir. Il est proposé de voter une AP annuelle de 0,60 M€.

A noter que les études de diagnostic menées ces dernières années sur le pont St-Christophe à Lézardrieux et le pont Canada à Tréguier ont permis de définir les réparations à effectuer et ont montré la nécessité d'arrêter un programme pluri-annuel d'investissement (PPI) spécifique sur ces travaux. Pour mémoire, l'assemblée plénière de juin 2014 avait validé le principe de programmes de travaux de 8,07 M€ pour le pont Saint-Christophe et de 1,3 M€ pour le pont Canada. Les études de ces projets vont être poursuivies afin de pouvoir proposer lors d'une prochaine session un phasage

des travaux soutenable financièrement et intégré au PPI global du Conseil départemental.

##### Aménagement du réseau routier

La révision du volet routier du STICA a été engagée en juin dernier avec comme objectif la prise en compte des enjeux de liaison dans l'exercice de classification et de priorisation des opérations.

Une nouvelle caractérisation du réseau routier est ainsi proposée à la place des réseaux A et B : ce schéma routier innovant est donc défini par un réseau principal comprenant des itinéraires de transit (LIR/LID) d'intérêt régional et départemental et par un réseau secondaire organisant les dessertes du territoire (DIC/DIB). Cette caractérisation aboutit à la définition d'un réseau routier principal d'itinéraires de liaisons d'environ 950 km et d'un réseau secondaire de dessertes locales d'environ 3 550 km. Des niveaux de service différenciés pour l'exploitation et l'entretien ainsi que la typologie des aménagements sont proposés sur la base de cette nouvelle caractérisation.

Enfin, prenant en compte les incidences de la Loi NOTRe et la particularité du STICA qui était un schéma intermodal, la dénomination de ce schéma évolue en "Schéma Départemental d'Aménagement Routier" (SDAR).

##### Les opérations et études à venir

Au cours de l'année 2016, il est proposé d'engager les travaux suivants :

- RD 786 Giratoire de l'Arrivée : en partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération



et la commune de Plérin, les travaux de réaménagement du giratoire seront réalisés entre mai et juillet.

- RD 700 Rocade Urbaine – Giratoire de Paris sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Brieuc Agglomération : des premiers travaux de déplacement des réseaux ont été réalisés à l'automne 2015 et les travaux de chaussées doivent être engagés à l'été 2016.

- Les travaux sur la RD 700 entre Bel-Air et Loudéac se poursuivront en 2016 avec la réalisation de l'ouvrage d'art de Belle Joie et les travaux de chaussée. Après la pose des équipements prévue début 2017, la mise en service devrait intervenir au 2ème trimestre 2017.

Pour l'ensemble de ces travaux, il est proposé de mobiliser en 2016 une enveloppe de 7,89 M€.

De plus, au titre du programme des aménagements limités, les travaux de mise en sécurité de la RD 6 sur la commune de Perros-Guirec devraient être finalisés cette année.

Le programme d'entretien de notre réseau principal prévoit à nouveau cette année des opérations importantes, complétant ainsi nos interventions sur l'investissement routier. A titre d'exemple, peuvent être mentionnés les travaux prévus entre Quintin et Chatelaudren, où la couche de roulement sera renouvelée sur la commune de Plouvara sur une longueur de 1,5 km pour un montant de 0,11 M€.

En 2016, les études et les concertations seront poursuivies sur les projets routiers suivants :

- RD 766 Déviation de Caulnes : poursuite du réaménagement foncier et réalisation des études du projet ainsi que des fouilles archéologiques ;

- RD 700 Doublement entre Berlouze et la Place à l'Epine : poursuite des études réglementaires et de la concertation ;

- RD 7 Doublement de Kerfot : poursuite des études réglementaires et de la concertation.

La rocade de déplacements de Saint-Brieuc

CP : 5,1 M€

La construction de la rocade de déplacements briochine se poursuit, en particulier sur la section La Crarée – Le Perray, y compris son raccordement

sur la RN 12. Avec la pose des équipements (signalisation au sol et verticale, dispositifs de sécurité) au 1er semestre 2016, la section entre l'échangeur de la Croix Gibat et le giratoire desservant le Centre des pompiers du Perray devrait pouvoir être mise en service avant l'été 2016 permettant ainsi de soulager la RD 10 sur le secteur.

La mise en service de l'échangeur du Perray étant prévue début 2017, l'année 2016 sera consacrée à la construction de l'ouvrage de franchissement de la RN 12.

Les opérations du prochain SDAR

Au cours des prochains mois, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) finalisé à l'échelle départementale, les opérations seront classées en trois catégories : prioritaires, d'alternative et de réserve, ce qui permettra d'identifier les opérations qu'il sera possible d'engager sur la durée du mandat.

L'ensemble des "opérations prioritaires" correspondent à un montant de travaux de 55 M€, soit 12 M€ par an sur la durée du mandat.

Programme complémentaire "d'aménagements limités"

Compte-tenu de la déclinaison du SDAR sur le réseau des liaisons d'intérêt régional et départemental, la concertation menée avec les territoires a identifié des opérations d'aménagements non retenues dans ce schéma car concernant notamment le réseau de dessertes. La concertation a confirmé la nécessité de mettre en place des crédits d'investissement spécifiques sur ces projets relatifs à des aménagements ponctuels de sécurité. Dans ce cadre, sur 2016, une enveloppe appelée "Aménagements limités" d'un montant de 0,5 M€ sera répartie entre les Maisons du Département pour les opérations d'investissement en lien avec la sécurité, principalement sur le réseau de dessertes.

Ces opérations se caractérisent par des enjeux de sécurité avérés,

- des délais de réalisation limités dans le temps, inférieurs à un an,

- des procédures réglementaires simples,

- un coût financier limité à 0,2 M€.

● **PARTICIPATION À L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL**

Fin 2015, a été validée la convention financière avec l'État concernant les travaux de déclassement des deux opérations suivantes :

- RN 164 Déviation de Gouarec/Saint-Gelven ;

- RN 164 Déviation de Saint-Caradec.

Les travaux sur ces deux opérations devraient démarrer en 2016 pour un délai global de deux ans. Pour mémoire, la participation sur ces travaux, dans le cadre du CPER/PDMI se limite à 14 % pour la première opération et 11 % pour la seconde.

**Ports**

Opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale

Pour l'année 2016, un montant total de 0,70 M€ (AP et CP) est proposé pour la maintenance, les études et les travaux des ouvrages non concédés.

Subventions portuaires

Pour l'année 2016, un montant total de 0,20 M€ est proposé en AP et 0,63 M€ en crédits de paiement dont 0,58 M€ pour les ports de pêche et de commerce et 0,17 M€ pour les ports de plaisance. Au Légué à St Brieuc, il est prévu la réalisation d'un 4è quai et d'un terre-plein dans le port de commerce. Les études de maîtrise d'oeuvre actuellement en cours devront permettre en 2016 de préciser les coûts et les solutions techniques en début d'année et de lancer les procédures réglementaires d'enquête publique afin d'engager les travaux à partir de 2017. Une subvention de 0,04 M€ sera versée au Syndicat Mixte du Grand Légué pour la réalisation des études du 4è quai.

**Canaux et voirie fluviale**

Canal de Nantes à Brest

Afin de poursuivre le programme de restauration des ouvrages des écluses et des berges mais aussi de sécuriser le barrage du Korong et de lancer une étude hydrogéologique sur le site de la Grande Tranchée, il est proposé de mobiliser, pour 2016, 0,25 M€ en crédits de paiement.



## Barrages

Face aux renforcements des exigences réglementaires liées aux barrages, la gestion des barrages est transférée au sein de la future Direction des Infrastructures. Agés dorénavant de près de 40 ans et au regard des contraintes qu'ils supportent, les barrages, bien que régulièrement entretenus, nécessitent aujourd'hui qu'une politique globale d'entretien soit engagée, associée à un plan pluriannuel de maintenance, afin de lisser dans le temps les investissements à consentir, et de garantir leur pérennité, y compris vis à vis de potentiels « repreneurs » à moyen-long terme. Ce programme à bâtir prendra en compte les résultats des contrôles réglementaires en cours, les études restant à mener, notamment sur la stabilité des ouvrages, mais également une maintenance préventive visant à anticiper des défaillances qui pourraient se produire.

## Bretagne Très Haut Débit

### Le déploiement du FTTH

La première phase de déploiement du très haut débit par fibres optiques jusqu'à l'abonné (FTTH) est programmée sur la période 2014-2018. Dans le département, cela représente environ 60 000 prises à construire en cinq ans. Une première tranche (2014-2015) concerne la ville de Lamballe et une quinzaine de communes, soit au total

17 000 prises FTTH sur un total de 61 000 à l'échelle régionale. Les études de projet ont été engagées en 2015 et les travaux vont se dérouler essentiellement durant l'année 2016. Le coût des travaux de cette première tranche (2014-2015) est évalué à 39,322 M€ HT sur le département, avec un apport du Département de 4,625 M€ (11,6 %). Dans le courant de l'année 2016, les contours de la deuxième tranche (2016-2018) seront finalisés en concertation avec les communes et EPCI concernés en vue de déployer 46 000 prises FTTH dans le département. Le syndicat Mégalis-Bretagne a engagé les procédures pour le choix des cabinets de maîtrise d'œuvre et des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux. Pour cette deuxième tranche, en 2016 un engagement d'environ 6 M€ est à programmer selon une convention à signer avec Mégalis Bretagne.

Par ailleurs, en 2016, débiteront les réflexions afin de définir la programmation de la phase 2 du projet portant sur la période 2019- 2023. Une méthodologie sera élaborée au début de l'année 2016 et soumise au comité de pilotage départemental (SDTAN 22), en concertation avec les EPCI. Il s'agira de déployer environ 90 000 prises FTTH en cinq ans.

## Politique territoriale

### Contrats de Territoire (CT 2010-2015)

D'une durée de 6 ans et dotés globalement de 50 M€, les contrats ont été élaborés et mis en oeuvre sur la période 2010-2015 (38 contrats EPCI signés). Sur les 1 265 opérations d'investissement inscrites dans les contrats, 1 030 sont déjà soldées au 31 décembre 2015. Depuis 2010, le total des subventions mandatées au titre des CT s'élève à 39,1 M€, soit 78 % de l'enveloppe globale des 50 M€. Il reste 10,8 M€ à mandater sur les trois années suivantes (date limite d'achèvement des travaux) : 4,0 M€ en crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2016.

### Contrats départementaux de Territoire (2016-2020)

Les nouveaux contrats de territoire ont une durée ramenée à 5 ans (2016-2020). Dix contrats ont déjà été adoptés par le département et douze sont soumis à validation ; ces 22 contrats représentent 405 projets (soit une baisse de 49 %, si on se réfère aux 796 projets recensés pour ces mêmes territoires lors des contrats 2010-2015). La part des projets d'intérêt intercommunal représente 56 % (contre 30 % sur les contrats 2010-2015). La thématique "Aménagement" continue à représenter la part la plus importante des subventions affectées (29 %), suivi par la thématique "Sport/jeunesse" (18 %).

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 6 M€.

## Mobilités

### **Bretagne Grande Vitesse (BGV)**

Dès la mise en oeuvre du programme Bretagne à Grande Vitesse (BGV) au début des années 2000, le Département s'est inscrit dans celui-ci afin de permettre au territoire costarmoricain de bénéficier de l'effet de la grande vitesse entre la Bretagne et Paris. Cette politique volontariste forte permettra en 2017 de mettre Saint-Brieuc à 2h15 de Paris. Le programme BGV comprend à la fois la ligne à grande vitesse (LGV) Le Mans - Rennes, mais également la modernisation des infrastructures entre Rennes et Brest ainsi qu'entre Rennes et Quimper (RBRQ), soit par le biais de travaux ferroviaires, soit par le biais de travaux rou-

tiers visant à supprimer des passages à niveau. Le Département est aussi investi sur le projet des liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) à travers son financement du débat public. Le Département s'est impliqué fortement dans ce programme d'infrastructures BGV en assurant le financement de ces opérations pour l'ensemble des collectivités costarmoricaines (aucune intercommunalité n'a eu à financer le programme). Le Département est également intervenu sur les travaux d'amélioration de la section TGV Plouaret - Lannion mise en service début 2015. Pour autant, il importe que la grande vitesse puisse se décliner sur

l'ensemble du territoire notamment à travers les lignes ferroviaires dites « en antennes » que sont Carhaix – Guingamp, Guingamp – Paimpol et Lamballe – Dinan – Dol (auxquelles il conviendrait de rajouter Saint-Brieuc – Loudéac pour laquelle il n'y a pas pour l'heure de perspective de travaux). C'est pour permettre cet objectif que le Département s'est engagé à financer les travaux de modernisation de la voie entre Guingamp et Paimpol ainsi que les études entre Dinan et Dol-de-Bretagne. Enfin, le Département participe aux travaux des pôles d'échanges multimodaux labellisés, c'est-à-dire retenus au CPER, de Guingamp et Saint-Brieuc.



L'année 2016 sera consacrée à :

- la poursuite de la LGV dans la perspective confirmée d'une mise en service en mai 2017 ;
- la poursuite du débat public autour de LNOBPL à travers une étape complémentaire d'études et de concertation pour permettre l'arrêt de la solution technique à soumettre à enquête publique pour laquelle notre participation sera prochainement sollicitée ;
- l'achèvement du programme RBRQ à

travers la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la suppression du passage à niveau n° 260 sur les communes de Plounérin et Plufur ;

- l'engagement des travaux entre Guingamp et Paimpol (3 M€) ;
- le lancement de l'étude pour la modernisation entre Dinan et Dol ;
- la mise en service du PEM de Guingamp ;
- la poursuite des études et des travaux du PEM de Saint-Brieuc.

Au total, près de 5,362 M€ de crédits sont inscrits au budget primitif pour assurer les engagements.

### Covoiturage

Le Département va poursuivre son programme d'aménagement d'aires de covoiturage à hauteur de 0,075 M€ en 2016, en axant ses projets sur des aires de petite capacité (une dizaine de places).

## Enseignement, culture, sport et loisirs et patrimoine immobilier

### Collèges publics

CP : 20,4 M€

Les travaux programmés en 2016, au titre du PPIC 2010-2020 qui entre dans sa septième année d'exécution, nécessitent l'inscription de 20,4 M€ de crédits de paiement.

#### ● TRAVAUX D'INVESTISSEMENT LOURDS

#### Collège de Ploufragan

Les travaux, démarrés en 2014, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Debard David Le Corvec Architectes, se déroulent selon le planning établi. La livraison d'une première phase de cette opération réalisée en site occupé est intervenue au cours des vacances scolaires d'hiver. Elle comporte les pôles suivants : Administration, Santé, Enseignement, CDI, Professeurs, vie scolaire. Les bâtiments existants vont être déconstruits au cours de l'année 2016 pour permettre la construction des pôles restauration et technique.

#### Collège de Merdrignac

Les travaux de reconstruction de l'externat vont bientôt s'achever. Après le transfert du collège dans le nouvel externat, le bâtiment existant va être déconstruit pour permettre d'aménager la cour de récréation. La livraison de l'ensemble de l'opération est envisagée pour 2016.

#### Collège de Mûr de Bretagne

Les travaux de reconstruction du pôle restauration et d'une partie de l'externat, sous la maîtrise d'œuvre de l'agence d'architectes Nunc Bretagne de Saint Brieuc, vont bientôt s'achever. Après le transfert du collège dans l'extension, le bâtiment existant va être

déconstruit pour permettre d'aménager l'accès de service. La livraison de l'ensemble de l'opération est envisagée pour la rentrée scolaire 2016.

#### Collège de Pontrieux

Les travaux de restructuration partielle de l'externat et de reconstruction de la restauration, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes Mostini de Morlaix, sont en cours de réalisation. Ce chantier, réalisé en site occupé, fait l'objet de différentes phases qui permettront de livrer l'ensemble de l'opération à la fin de l'année 2016.

#### Collège de Tréguier

Les travaux de restructuration partielle de l'externat et de reconstruction de la restauration, sont actuellement en cours de réalisation. La première phase de restructuration de l'externat, menée en maîtrise d'œuvre interne, s'achève. Dès l'automne prochain, la reconstruction du pôle restauration, menée par le cabinet d'architectes Fauquet de Lannion, va démarrer.

#### Collèges de Lamballe, d'Hillion, de Bégard, de Lannion (Le Goffic) et de Plénée-Jugon

Les études relatives aux reconstructions et restructurations des ces 5 collèges sont en cours et se traduiront pour les trois derniers par un concours d'architectes en 2016.

#### Collège de Plouagat

Les études pour l'extension du collège de Plouagat vont être relancées, au vu de l'augmentation rapide de ses effectifs.

#### ● TRAVAUX D'ADAPTATION FONCTIONNELLE, DE RÉHABILITATION TECHNIQUE ET D'ÉCONOMIES

### D'ÉNERGIE

#### Collège de Bourbriac

Les études de programmation pour la restructuration, l'agrandissement du pôle restauration et la mise en accessibilité du collège sont actuellement en cours.

#### Collège d'Erquy

Afin d'améliorer le fonctionnement du pôle restauration et les espaces vestiaires des agents, des travaux vont être engagés sur la base d'études qui seront menées prochainement.

#### Collèges de Moncontour et Quintin

Afin de continuer à accompagner l'évolution des effectifs de ces établissements et d'achever leur mise en accessibilité réglementaire, des travaux d'amélioration vont être étudiés en 2016.

#### Collège de Plémet

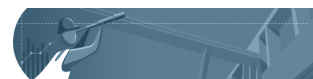
Le pôle restauration nécessite d'être réhabilité. Les études de programmation sont actuellement menées. Cette opération permettra également d'achever la mise en accessibilité réglementaire.

### Collèges privés

L'AP est portée à 0,625 M€ au budget primitif 2016 pour le soutien aux investissements immobiliers des collèges privés dans le cadre de la Loi Falloux.

### Enseignement supérieur

A St-Brieuc, le développement du Pôle universitaire Mazier comprendra la construction du nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un nouveau restaurant universitaire. A cet effet, dès le début de l'année 2016, le



département va octroyer au Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire de Saint-Brieuc (SGPU), la somme de 0,9 M€ en subvention d'investissement, pour l'aménagement sur le campus universitaire Mazier des terrains pour lesquels une AP a été présentée lors de la DM2 en 2015. A ce titre, il est proposé d'abonder l'AP pour la somme de 0,9 M€ évoquée précédemment, l'intégralité des crédits de paiement étant phasée en 2016.

### Bâtiments départementaux

L'Assemblée Départementale a validé, le 25 septembre 2014 un schéma directeur immobilier des bâtiments départementaux, afin d'inscrire l'ensemble du patrimoine immobilier dans une gestion active et dynamique et de répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- consolider la connaissance du patrimoine départemental, par un état des lieux technique et administratif du patrimoine ;
- mettre en œuvre une gestion rationnelle par une définition des besoins pour élaborer un plan de gestion immobilière ;
- décliner ce schéma en un plan pluri-annuel d'investissements.

#### ● LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT LOURDS

CP : 1,45 M€

#### Les centres techniques d'exploitation des routes (CTER)

- CTER d'Aucaleuc-Dinan : réflexion sur une nouvelle localisation du centre d'Aucaleuc dans un secteur situé près de Dinan.
- CTER de Lamballe : construction de sanitaires et vestiaires pour les agents et la rénovation des hangars de stockage.
- CTER de Tréguier : l'année 2015 a permis d'acquérir le terrain, de réaliser les études de conception et de consulter les entreprises. Les travaux ont donc pu démarrer en janvier 2016 et se termineront début 2017.

#### Les maisons du Département

Aujourd'hui, les cinq maisons du Département (Guingamp, Lannion, Dinan, Saint Brieuc, et Loudéac) s'appuient également sur quatre antennes, qui hébergent les équipes de travailleurs sociaux à Rostrenen, Paimpol, Lam-

balle et Saint-Brieuc (rue Camille Guérin). S'agissant de l'antenne de Paimpol, les études concernant la rénovation de l'immeuble pour un montant de 2 M€ ont commencé en janvier 2016 et les travaux devraient commencer en septembre 2016.

#### Le campus briochin

En 2016, les investissements déclinés dans le schéma directeur immobilier doivent être engagés :

- La rénovation énergétique de la Préfecture – bâtiment Emeraude, visant à isoler ce bâtiment et à construire une nouvelle chaufferie, sera engagée dès que la Préfecture aura obtenu le financement de l'Etat (à hauteur de 60 %) ;
- Ilôt place De Gaulle : le Département a acquis en 2012 les anciens locaux de la DDTM, place De Gaulle. Des études de programmation seront engagées pour reloger nos services sur ce site ;
- Le site de Lamartine, situé en plein cœur du quartier Saint-Michel, est en grande partie vétuste et inoccupé. Une réflexion sur son évolution doit être engagée.

#### ● LES TRAVAUX D'ADAPTATION, DE RÉNOVATION ET D'ENTRETIEN

Sont à envisager en 2016 en études et travaux :

- Campus briochin : Sécurisation et accessibilité (0,135 M€)
- Laboceca : Travaux de sécurité (0,55 M€)
- Zoo de Trégomeur : Aménagements des allées extérieures (0,05 M€)
- Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (0,15 M€)
- Restaurant Inter-Administratif de Ploufragan (0,13 M€)
- Bibliothèque des Côtes d'Armor : Etanchéité (0,02 M€)
- Villa Rohannec'h : menuiseries extérieures et rénovation des façades (0,05 M€)
- Château du Guildo : mise en valeur du site (0,1 M€)
- Monuments Historiques : Rénovation et entretien du bâti (0,2 M€)
- Base plein air de Guerlédan : Désamiantage du pavillon 6 (0,05 M€)
- Entretien et maintenance des bâtiments (0,83 M€)

Un montant de 1,435 M€ est prévu en crédits de paiement pour l'ensemble des travaux d'adaptation et de rénova-

tion. S'agissant des travaux de maintenance et d'entretien, ils nécessitent de prévoir un montant de 0,83 M€ en crédits de paiement en 2016.

### Sport et loisirs

#### Equipements sportifs non départementaux

S'agissant de l'Association « En Avant de Guingamp », qui a en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation du centre de formation d'EAG, et conformément à l'autorisation de programme de 0,976 M€ votée lors d'un précédent budget, un crédit de paiement de 0,49 M€ est inscrit au budget afin de solder cette opération. En effet, si les travaux ont débuté en mai 2015 et les quatre terrains (2 naturels, et 2 synthétiques) terminés en septembre, la livraison de l'ensemble (comportant également trois bâtiments et une plaine de jeu) est programmée pour le printemps 2016.

### Culture

#### Archives départementales

L'année 2015 a été l'occasion de procéder à une analyse détaillée des besoins et à la définition du programme d'extension et de réhabilitation du bâtiment actuel. Le concours d'architecture va être lancé en avril. Les besoins en espaces de conservation supplémentaires pour les 30 prochaines années ont été estimés à 10 km (pour une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup>).

#### Monuments historiques

Le Département des Côtes d'Armor a initié depuis 4 ans, une politique ciblée de soutien à la restauration des objets et des monuments protégés au titre des monuments historiques. Des crédits de paiement d'un montant de 0,254 M€ sont inscrits afin d'honorer les engagements financiers antérieurs ainsi qu'une autorisation de programme de 0,1 M€ pour l'exercice 2016 dont l'affectation sera soumise à l'avis de la commission Citoyenneté, en étroite partenariat avec les services de la DRAC (Conservation régionale des Monuments historiques). Un programme pluriannuel des investissements (PPI) spécifique au bâti monuments historiques de la collectivité est aussi établi au bénéfice des 6 propriétés départementales : les châteaux de la Ro-



che Jagu (Ploézal), de la Hunaudaye (Plédeliac) et du Guildo (Créhen), les abbayes de Beauport (propriété déléguée à Paimpol) et de Bon Repos (Saint Gelven), la villa Rohannec'h (Saint Briec). Un montant de 0,3 M€ pour les travaux d'investissement sur ces monuments, programmes susceptibles d'être co-financés par l'Etat (crédits DEJPI), est inscrit au budget 2016.

#### Musées et structures muséographiques associatifs

Le projet autour de l'oeuvre du peintre Mathurin Méheut constitue une implication forte du Département. Partie prenante du GIP – associant la Ville de Lamballe, Lamballe Communauté, l'association et le Département – mis en oeuvre en 2014 pour la gestion du fu-

tur musée éponyme, le Conseil Départemental participe activement à la démarche. En 2016 se poursuivra le projet architectural, qui sera réalisé dans l'écurie n°12 du haras, répondant ainsi au besoin de doter cette collection remarquable d'un équipement moderne présentant toutes les conditions et caractéristiques d'un musée labellisé de France. Pour la mise en oeuvre du projet architectural et au regard de l'AP (2014-2018) d'un montant de 0,8 M€, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 0,38 M€ en investissement, afin de pouvoir honorer les engagements auprès de Lamballe Communauté. Ce montant servira à couvrir les honoraires d'architectes et l'acquisition de l'écurie n°12.

#### Planétarium de Bretagne

La mise en oeuvre du programme pluri-annuel d'investissement doit se poursuivre en 2016 pour un montant total de 0,127 M€ prenant en compte le remplacement de composants du systèmes de projection, d'ordinateurs, la rénovation de la salle de conférences et les mises aux normes d'hygiène et sécurité, d'accessibilité de la banque d'accueil ainsi que de la performance énergétique. Sur l'AP de 0,107 M€, (soit 40 % du coût des travaux), il est proposé d'inscrire des crédits de paiement de 0,05 M€. A noter que la Région participe au financement des travaux à hauteur de 20 %.

## Politiques sociales et logement

### Politique départementale en faveur du logement

Les quatre axes prioritaires de la politique départementale en faveur du logement sont :

- élaborer un Plan Départemental de l'Habitat, dont le dessein est d'assurer à la fois la cohérence de notre action territoriale et la cohérence entre la politique de l'habitat et la politique sociale,
- élaborer, aux côtés de l'État, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), dont l'objectif est d'accroître l'optimisation et l'articulation des dispositifs destinés aux publics les plus fragiles,
- asseoir la collaboration avec le bailleur départemental, Côtes d'Armor Habitat, par le moyen d'une convention d'objectifs et d'engagements réciproques.

#### Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré pour une durée d'au moins 6 ans, conjointement par l'Etat, le département et les EPCI ayant adopté un PLH, ce document cadre permettra d'asseoir les orientations du département, de définir et de partager une stratégie de développement avec l'ensemble des acteurs sur le territoire.

#### Plan Départemental d'Action pour le

### Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Avec la loi ALUR, les deux documents centraux de planification – plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile – fusionnent sous la nouvelle appellation « Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées » (PDALHPD). Lors du Comité Responsable du 29 janvier dernier, l'ensemble des partenaires a validé les axes du nouveau Plan, co-élaboré par le Département et l'État. Dans la continuité du Plan précédent, et au regard des enjeux identifiés lors de la définition du Diagnostic à 360° piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les axes du nouveau Plan sont les suivants :

- 1/ accompagner les parcours de vie des ménages, en coordonnant les offres d'accompagnement social et en optimisant les ressources,
- 2/ agir sur l'offre d'hébergement, en favorisant l'adéquation de l'offre territorialisée aux besoins identifiés,
- 3/ poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne et indécemment,
- 4/ accroître l'efficacité de l'action de

prévention des expulsions locatives.

A ces quatre axes thématiques, il a été adjoint un axe transversal permettant d'inscrire l'action des bailleurs sociaux en tant qu'acteurs majeurs des parcours résidentiels des ménages.

Le calendrier d'élaboration du nouveau Plan prévoit tout d'abord une phase de construction des actions opérationnelles pour chaque axe, en partenariat avec les acteurs du Plan, suivie d'une phase de validation auprès du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. La mise en oeuvre opérationnelle du Plan est attendue pour le mois de juin 2016 et il est prévu qu'il couvre la période 2016/2021.

#### Soutien à la production de logements sociaux

Le Département conduira en 2016 une démarche de contractualisation avec Côtes d'Armor Habitat, le bailleur départemental, afin notamment d'accroître l'offre de logements adaptés au public cible qui relève à la fois du parc locatif social et des priorités du PDALHPD. Pour l'heure, les inscriptions de crédits en investissement visent à honorer nos engagements et à permettre à Côtes d'Armor Habitat de finaliser des programmes de construction depuis 2012.

Pour ce faire, il est proposé de voter



les montants suivants (CP) :  
 - soutien à la production de logements d'intégration : 1,97 M€ ;  
 - politique de la ville et rénovation des quartiers : 0,876 M€ ;  
 - aide aux logements neufs durables : 0,353 M€.

## Environnement, agriculture et développement durable de l'économie départementale

### Politique de l'eau

#### Assainissement des eaux usées

En 2016 sera poursuivie et finalisée l'élaboration du Schéma Départemental d'Assainissement dont l'ambition est d'offrir une vision stratégique à partir de laquelle pourront s'ancrer les interventions, notamment au travers des contrats départementaux de territoire 2016-2020, auxquels sont éligibles les opérations d'assainissement collectif, hors réseaux. Au budget primitif 2016, il est prévu l'inscription d'un crédit de paiement de 0,103 M€, sans nouvelle AP pluriannuelle.

#### Alimentation en eau potable

Le nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable a été validé par l'assemblée départementale à l'automne 2015. En ce qui concerne les travaux d'interconnexion départementale, le programme de travaux 2016 du SDAEP concerne d'une part la pose d'une canalisation entre le réservoir de Bourboutil à Hillion et Planguenoual et d'autre part le renforcement du stockage au niveau d'un réservoir sur la commune de Ploufragan. Les modalités d'intervention de la subvention annuelle du Département sont établies à 20 % des travaux engagés, plafonnés à 2 M€ par an. Les inscriptions budgétaires proposées pour 2016 sont de 0,4 M€.

#### Protection contre les inondations

Dans le cadre du Contrat de Projet État-Région 2007-2013, une AP de 3,23 M€ a été inscrite au profit du projet d'aménagement hydraulique de l'étang de Jugon-les-Lacs, sous maîtrises d'ouvrage conjointes du Département et de la Communauté de Communes Arguenon - La Hunaudaye (CAAH). Cette opération a pu bénéficier par ailleurs d'un montant global d'aide financière de près de 70 % (Europe, État, Région). Démarrés en Août 2014, les travaux seront achevés à l'été 2016. Un crédit d'investissement de 0,4 M€ sur les AP en place est prévu au budget primitif 2016, afin de terminer les travaux.

### Maîtrise de l'énergie

#### PCET des Côtes d'Armor

Présidée par la France, la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies (COP21) sur les changements climatiques (conférence climat Paris 2015) a permis d'aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat, pour contenir la hausse de la température globale mondiale en deçà de + 2°C. Dans cette transition climat-énergie qui s'ouvre, le gouvernement a décidé de privilégier le niveau régional, en responsabilité des orientations stratégiques, et l'échelle intercommunale, à qui est dorénavant confiée l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ces documents de planification ont vocation à se substituer au PCET 22 (Plan Climat Énergie Territorial des Côtes d'Armor), adopté en Novembre 2013. Celui-ci avait fait le choix d'investir les trois niveaux d'intervention possibles : notre patrimoine et nos services internes, nos politiques institutionnelles et l'animation des territoires. Doté d'un plan d'actions pragmatique contenant 42 actions multi-thématiques et pluriannuelles, ce PCET se trouve ainsi « percuté » par les initiatives intercommunales à venir et voulues par la Loi. Dans ces conditions, et pour des raisons de saine articulation entre les politiques publiques locales, les actions du PCET qui relèvent des territoires ne seront pas poursuivies.

Toutefois, la Loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) maintient des obligations pour les départements, à la fois au titre des solidarités, avec la lutte contre la précarité énergétique, ainsi qu'au niveau de nos pratiques internes (performance énergétique de nos bâtiments et collèges, transports propres, développement des énergies renouvelables...). Concrètement, le département garde obligation de produire un bilan

énergétique et d'émission de GES (BE-GES), révisable tous les 3 ans, à accompagner d'un plan d'actions spécifiques au patrimoine et aux activités du conseil départemental. Ce BEGES, qui doit être élaboré pour début 2017, sera l'occasion de procéder à une évaluation fine des actions « internes » engagées au titre du PCET et à une révision de celles-ci au sein d'un nouveau plan d'actions qui sera validé par le département.

#### Valorisation énergétique de la biomasse

Afin de développer les énergies renouvelables en cohérence avec les gisements mobilisables localement, et en harmonie avec les besoins réels des territoires, le Conseil Départemental a décidé de lancer en janvier 2015 une étude sur la valorisation énergétique de la biomasse, action retenue dans le PCET. Cette initiative se trouve contrariée désormais par la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, promulguée le 17 août 2015, qui dispose dans son article 197 que l'État et la Région doivent élaborer conjointement un schéma régional de la biomasse.

Afin de capitaliser les travaux que nous avons entrepris, l'étude engagée sera poursuivie jusqu'à la description des scénarios et les critères de choix, permettant de transférer à la Région, un livrable cohérent et approprié au contexte local. Considérant les contraintes budgétaires de la collectivité, les accompagnements aux plans de développement des énergies renouvelables Bois Énergie et Biogaz sont arrêtés.

#### Conseil en Énergie partagée (CEP)

Aujourd'hui, six missions de Conseils en Énergie Partagée portées par les Pays ou Agences Locales de l'Énergie existent sur le département, ce qui représente à l'heure actuelle l'accompagnement personnalisé de 170 communes. La loi NOTRe n'autorisant plus dorénavant le versement de subventions



en fonctionnement auprès des collectivités ou des associations, il doit être mis fin à cette politique, en honorant toutefois les engagements antérieurs à sa promulgation.

#### Appel à projets PREBAT

Adossé au CPER 2007 – 2013, l'appel à projets PREBAT (Programme de Recherche et d'Expérimentations sur l'Énergie dans le Bâtiment) a fait l'objet d'une prolongation en 2014 et 2015. Le département a accompagné le dispositif en soutenant 46 projets de bâtiments performants et exemplaires (dont 18 projets favorisant la réhabilitation pour un montant global de 0,68 M€).

Dans le cadre du nouveau CPER 2015 – 2020, l'État et la Région ont décidé de substituer à ce programme, un dispositif basé sur des appels à projets, ne nécessitant plus de participations financières des départements. Afin d'honorer les engagements sur les programmes retenus et en cours d'achèvement, 0,06 M€ sont inscrits en investissement sur des AP en place.

#### Programme Vir'Volt ma maison

Le programme «Vir'Volt ma maison» vise à expérimenter, sur le territoire test du Pays de Saint-Brieuc, des modalités innovantes d'actions pour soutenir la réhabilitation thermique des maisons individuelles. Issue d'un large partenariat (Préfecture de Région, Région, ADEME, Pays de Saint-Brieuc et ses 7 EPCI, chambres consulaires, banques...), cette opération pilote vise à générer 1 000 projets d'initiative privée par an, soit un marché potentiel de 11 M€/an, créateur de plus de 180 emplois pérennes.

Le budget de cette expérimentation est de 2,5 M€ sur 3 ans. Il est adossé à la création d'un Fonds de Maîtrise de l'Énergie (FME). Ce Fonds, alimenté principalement par la vente des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) produit par les travaux de rénovation thermique, nécessite un «amorçage» (0,5 M€ de budget prévisionnel versés à parité la 1<sup>ère</sup> année par la Région et l'ADEME), et un complément d'équilibre subventionné par les Collectivités locales partenaires, dont le département, via un protocole d'accord signé entre les participants.

Depuis le lancement du dispositif en

avril 2013, plus de 900 propriétaires ont été accompagnés pour un projet de rénovation et plus de 100 chantiers sont aujourd'hui terminés. Cependant, même si le volume de dossiers accompagnés a plus que doublé en 2015, le programme «Vir'Volt ma maison» est loin de répondre aux objectifs initiaux qui étaient de rénover 1 000 logements par an. Plusieurs pistes d'actions opérationnelles sont proposées pour 2016, pour moitié sur des aspects «communication, animation, mobilisation», mais aussi sur des aspects «offre de rénovation, qualité des travaux, ingénierie financière».

Au regard de nos engagements sur cette expérimentation, de son grand intérêt en terme de maîtrise de l'énergie, de gains pour les particuliers bénéficiaires, et du potentiel de développement économique pour les PME locales en particulier, la participation financière en investissement sera poursuivie en 2016, sur la base d'une nouvelle convention d'engagement avec la Région et un montant global de crédits de 0,268 M€ sera inscrit.

#### **Espaces boisés**

Le Conseil départemental, propriétaire de près de 2 500 ha de massifs boisés, propose une gestion de ces sites qui se veut respectueuse d'un équilibre entre la production de bois de qualité, la demande sociale (ouverture au public, pédagogie à l'environnement) et le rôle environnemental (protection des ressources en eau et de la biodiversité). L'année 2015 a permis de réaliser les premiers travaux de confortement du sentier périphérique de la retenue de l'Arguenon avec une seconde tranche prévue en 2016. La réflexion partenariale engagée sur le site de Kerné Uhel devrait permettre de finaliser le plan d'aménagement en 2016 et d'arrêter les objectifs et les moyens en matière d'activités et de fréquentation du public sur la retenue et sa périphérie. L'année 2016 sera également marquée par le démarrage de la construction d'un local technique sur la ferme de Bois Meur et la valorisation du bâtiment actuel à des fins pédagogiques et d'accueil du public. ■